

LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE :
DE QUOI PARLE-T-ON ?

Analyse

Les variations nettes d'une année sur l'autre de l'emploi sont négligeables par rapport aux mouvements d'entrées et de sorties que connaît le marché du travail chaque année. Ainsi, on peut dénombrer près de **30 millions de mouvements de main-d'œuvre** au cours d'une année, soit 118 000 personnes, qui, chaque jour ouvré, changent de situation juridique par rapport à l'emploi (cf. encadré).

Plus de la moitié de ces mouvements correspondent au début d'une nouvelle mission d'intérim : au cours

de l'année 2005, 15,4 millions de contrats de missions ont été conclus entre les entreprises d'intérim et les entreprises utilisatrices. Ces missions ont été en moyenne de 9,7 jours. Les autres mouvements de main-d'œuvre correspondent aux embauches dans les entreprises, dont plus des **deux tiers d'entre elles s'effectuent en CDD** ou en contrat aidé.

La plupart de ces mouvements de main-d'œuvre correspond en moyenne à plus d'un changement par

Flux d'entrées sur des postes nouvellement pourvus par	Nombre annuel moyen (1991-2002)	En pourcentage de l'emploi total	Quand le nombre de postes à pourvoir * augmente de 100 000, les flux d'entrées augmentent de :
- une personne travaillant déjà dans l'entreprise dans une autre FAP	2 266 000	10,0 %	72 000
- une personne recrutée en externe déjà en emploi, dont			
- travaillait dans la même FAP **	984 000	4,4 %	35 000
- travaillait dans une autre FAP	788 000	3,5 %	31 000
- une personne sans emploi dont :			
- un jeune venant d'achever ses études initiales ou en cours d'études	521 000	2,3 %	21 000
- un chômeur ou un inactif	1 111 000	4,9 %	10 000
Ensemble entrées	5 670 000	25,1 %	178 000

* Postes à pourvoir : départs en fin de carrière et créations nettes d'emplois

** La nomenclature des familles professionnelles (FAP) permet de décrire en 84 postes l'ensemble des métiers occupés par les actifs. Elle a été mise au point par la DARES pour permettre le rapprochement entre les statistiques du marché du travail (offres et demandes d'emplois enregistrées par l'ANPE) et celles relatives à l'emploi (professions et catégories sociales de l'INSEE).

Source : Enquêtes Emploi de l'INSEE, calculs du Centre d'analyse stratégique

Lecture : En moyenne, chaque année entre 1991 et 2002, 2,266 millions de personnes sont arrivées sur un nouveau poste de travail alors qu'elles occupaient déjà un poste dans la même entreprise, mais dans une autre FAP. Ce flux représente 10 % de l'emploi moyen. Ces entrées sont d'autant plus importantes que le nombre de postes à pourvoir augmente. Ainsi, une progression des postes à pourvoir de 100 000 s'est traduite en moyenne sur la période par 73 000 entrées internes supplémentaires.

Estimer les mouvements de main-d'œuvre

L'enquête emploi en continue de l'INSEE suit tout au long de l'année un échantillon de ménages. On peut alors repérer le nombre moyen de personnes actives occupées, travaillant dans l'entreprise qui les emploie ou qu'ils dirigent depuis moins d'un an ("les nouveaux embauchés") ou depuis moins d'un mois. Ce dernier total ne correspond pas aux mouvements réels d'entrées et de sorties : en effet, une personne aura d'autant plus de chances d'être comptée un jour donné comme occupant un emploi que son contrat est long, une personne ayant effectué un contrat très court dans le mois ayant de fortes chances d'être en dehors de l'emploi au moment de l'interrogation. Ce problème statistique (le biais de sélection endogène selon la durée) peut être corrigé en première approximation en donnant à chaque individu un poids inversement proportionnel à la durée de son contrat si celui-ci est de moins d'un mois*. L'exploitation de l'enquête Emploi 2005 avec cette méthode permet de donner une estimation des flux annuels d'entrées.

Entre 23 et 30 millions de mouvements de main-d'œuvre annuels

	Enquête Emploi 2005	Sources administratives
Créations et reprises d'entreprises	396 000	359 000 (1)
Missions d'intérim	15 684 000	15 419 000 (2)
Embauches dans les entreprises	12 368 000	6 722 000 (3)
Embauches dans les fonctions publiques	1 415 000	1 012 000 (4)
Total Mouvements de main -d'œuvre	29 863 000	23 512 000

Sources : Enquête Emploi de l'INSEE, calculs du Centre d'analyse stratégique

(1) Créations et reprises d'entreprises, séries mensuelles INSEE

(2) Contrats de missions d'intérim, séries trimestrielles DARES, UNEDIC

(3) La DARES estime à 40,5 % de l'emploi total les nombres d'entrées annuelles sur le champ des entreprises industrielles et commerciales de 10 salariés et plus (EMMO-DMMO). Ce pourcentage est appliqué à l'ensemble des salariés du secteur privé. Calcul repris par Cahuc-Kramarz, "De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle", rapport au ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, décembre 2004.

(4) Hypothèse retenue par Cahuc-Kramarz (4 000 entrées journalières dans la Fonction publique pour 253 jours ouvrés)

Les créations et reprises d'entreprises, ainsi que les missions d'intérim calculées à partir de l'enquête Emploi coïncident assez bien avec les données administratives. Pour les embauches dans le secteur privé, les flux d'entrées semblent deux fois plus importants que ce que donnent les statistiques de la source MMO (enquête et déclaration de mouvements de main-d'œuvre). L'enquête Emploi couvre un champ plus large en incluant l'agriculture, les entreprises de moins de 10 salariés et les emplois directs par les particuliers, où les mouvements sont peut-être plus importants. Par ailleurs, en interrogeant directement les salariés, elle permet de repérer les flux de main-d'œuvre consécutifs aux emplois très occasionnels, éventuellement non déclarés.

* Cf. Estrade et Missègue (2001), "Se mettre à son compte et rester indépendant", INSEE, Économie et Statistique, n° 337-338, pour un exposé simplifié de la méthode.

actif occupé. Dans les faits, **seule une minorité de personnes est concernée par ces changements**, essentiellement les jeunes, les salariés sur les postes les moins qualifiés, les salariés à temps partiel et les employés des entreprises les plus petites ^{1,2}.

Les salariés stables sont ainsi largement majoritaires et **85 % des 24 880 000 actifs occupés** en moyenne en 2005 **travaillent dans leur entreprise depuis plus**

(1) L'instabilité de la main-d'œuvre dans les petites entreprises est davantage liée au risque de disparition de l'entreprise qu'à un mode de gestion spécifique de la main-d'œuvre. Cf. Duhautois et Lagarde (2005), "Entreprises de groupe ou entreprises indépendantes : quel impact sur les réallocations d'emplois ?", INSEE, Économie et Statistique, n° 380.

(2) Leclair, Roux (2006), "Les emplois de courte durée dans les entreprises", Données Sociales, INSEE, 2006.

d'un an, et près de 75 % travaillaient déjà l'année précédente sur le même poste de travail ³.

C'est donc sur ces 25 %, ainsi que sur les personnes hors de l'emploi mais qui ont été employées au moins une fois au cours de l'année écoulée, que se concentrent les mouvements internes et externes sur le marché du travail.

Parmi elles, certaines ont connu des trajectoires relativement sécurisées. C'est le cas des trajectoires

(3) On considère qu'une personne travaille sur le même poste si elle n'a pas changé de lieu de travail et si elle déclare la même famille professionnelle d'une année sur l'autre. Une telle définition exclut des mouvements horizontaux en apparence moins importants, comme changer de service ou de fonction dans le même établissement, mais qui peuvent constituer un changement important pour la personne elle-même.

internes qui représentent quatre entrées sur dix, quelquefois dans le cadre de promotion, mais généralement sous forme de mobilité horizontale liée à des réorganisations internes. Par ailleurs, un peu plus de la moitié ⁴ des nouveaux embauchés vient d'une autre entreprise, fréquemment sans changer de métier. Quant aux jeunes sortants du système éducatif ou en cours d'études, ils ne représentent que 15 % des nouveaux embauchés.

L'ensemble de ces flux d'entrées augmente quand la conjoncture de l'emploi est en hausse : sur la dernière décennie, une hausse de 100 000 postes à pourvoir ⁵ a conduit en moyenne à 178 000 entrées, internes et externes, supplémentaires. Mais, l'ensemble des flux n'augmente pas de la même manière : **le recours à des salariés déjà expérimentés en provenance d'autres entreprises et l'embauche de jeunes issus du système éducatif progressent plus rapidement que les autres entrées quand la demande de travail augmente.**

Ce comportement des entreprises explique que, malgré les dispositifs de politiques de l'emploi, les

jeunes subissent davantage les fluctuations de la conjoncture. Dans les premières années suivant la fin de leurs études, ils sont plus souvent au chômage que les actifs ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail. Après dix ans, leur taux d'emploi rejoint celui des générations plus anciennes. **Lorsque les jeunes ont un emploi, celui-ci est plus souvent temporaire ou déclassé** ⁶. Le passage par un emploi peu qualifié a ainsi très fortement augmenté parmi les jeunes et cette hausse a concerné autant les diplômés que les autres. Toutefois, les hommes et les diplômés restent peu sur ces emplois et rejoignent plus ou moins rapidement des emplois plus qualifiés ⁷. Sur longue période, **les promotions se sont toutefois raréfiées** et elles s'effectuent aujourd'hui **majoritairement à l'occasion d'un changement d'entreprise** ⁸.

L'analyse des trajectoires sur cinq années montre que **les salariés titulaires d'un poste moyennement ou très qualifié sont les plus stables**, même si les mobilités internes sont fréquentes. Au contraire, les mouvements externes sont beaucoup plus fréquents pour les salariés les moins qualifiés, avec des passages fréquents par le chômage.

Les trajectoires professionnelles des salariés selon la qualification de leur emploi

Emploi en 1998	Au cours de la période 1998-2003					Total
	Est resté dans la même entreprise		Est dans une autre entreprise en 2003		Sans emploi en 2003	
		(dont en changeant de poste)	sans période de chômage	avec période de chômage (durée du chômage en mois)		
Cadres et professions intermédiaires	71	(25)	14	8 (9)	7	100
Employés, ouvriers qualifiés	66	(18)	13	11 (10)	10	100
Employés, ouvriers peu qualifiés	55	(11)	11	17 (13)	17	100

Champ : personnes occupant un emploi salarié en 1998, non retraitées et ayant moins de 65 ans en 2003.

Lecture : sur la période 1998-2003, 25 % des cadres et professions intermédiaires ont changé de poste en restant dans la même entreprise et 8 % ont connu une mobilité s'accompagnant d'une période de chômage dont la durée médiane a été de 9 mois. Le changement de poste correspond ici à une déclaration de la personne interrogée.

Source : INSEE, enquête FQP 2003, extrait d'Alonzo et Chardon (2006) (cf. note n° 8)

Dans le cadre d'une augmentation continue des mouvements de main-d'œuvre, **les disparités en matière d'instabilité de l'emploi**, entre non qualifiés et qualifiés, entre jeunes et salariés plus expérimentés, et entre embauchés récents et salariés

anciens dans l'entreprise, **sont importantes et ont tendance à s'accroître** ⁹.

> **Marc-Antoine Estrade,**
Département "Travail - Emploi - Formation"

(4) Ces flux sont vraisemblablement surestimés car une partie de ces mouvements correspond à des changements d'entreprises au sein d'un même groupe. Cf. Delarre et Duhautois (2004), "La mobilité intragroupe des salariés : le poids de la proximité géographique et structurale", INSEE, Économie et Statistique, n° 369-370.

(5) Les postes à pourvoir sont définis ici par la somme des créations nettes d'emplois et des départs définitifs en fin de carrière. C'est le critère utilisé pour repérer la demande de travail dans les projections du groupe "Prospective des métiers et des qualifications".

(6) Fondevur et Minni (2006), "L'accès des jeunes à l'emploi", Données Sociales, INSEE, 2006.

(7) Bédoué (2004), "L'emploi non qualifié dans les trajectoires des jeunes débutants : emplois de passage ou situations durables", DARES, Première Synthèse, n° 49-2. Alonzo et Chardon (2006), "Quelle carrière professionnelle pour les salariés non qualifiés ?", Données Sociales, INSEE, 2006.

(8) Amossé, "Interne ou externe, deux visages de la mobilité professionnelle", INSEE Première, n° 921, septembre 2006.

(9) CERC (2005), "La sécurité de l'emploi face aux défis des transformations économiques", rapport n° 5, La Documentation française.

> LES POUVOIRS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LA CONCURRENCE

La société allemande SGL Carbon AG, productrice d'électrodes de graphite, a fait l'objet, en 2000, dans l'UE, aux États-Unis et au Canada, de poursuites pour entente anti-concurrentielle. Aux États-Unis et au Canada, la société, qui a plaidé coupable, a payé des amendes conséquentes. Dans le même temps, la Commission européenne lui avait également infligé une amende. SGL Carbon a introduit un recours devant les juridictions communautaires en invoquant le principe "*non bis in idem*", qui interdit d'être sanctionné deux fois pour la même infraction. La Cour européenne de Justice l'a toutefois déboutée par un arrêt du 29 juin qui fera date, en jugeant que **la Commission n'avait pas à tenir compte des amendes déjà infligées dans des pays tiers pour fixer le montant de ses propres amendes.**

> M.-C. M.

> ADOPTION DU PAQUET LÉGISLATIF RELATIF À LA NOUVELLE POLITIQUE DE COHÉSION DE L'UNION

L'adoption de la base légale de la nouvelle politique de cohésion, le 4 juillet, par le Parlement européen met fin à deux années de procédure législative, engagées après le dernier élargissement, et jette les bases d'une nouvelle politique de cohésion. Tenant compte des objectifs de Lisbonne, **les fonds structurels se voient assigner trois priorités : la convergence, la compétitivité et l'emploi, et la coopération territoriale.** Le lien entre le Fonds social européen (FSE) et la stratégie européenne de l'emploi a en particulier été renforcé. À côté des fonds préexistants, un nouvel instrument est institué : le Groupement européen de coopération territoriale (GECT), destiné à faciliter la coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale. Ce regroupement peut se voir confier certaines tâches par ses membres (États membres, collectivités territoriales ou locales ou autres organismes publics locaux), notamment la gestion d'un programme ou d'un projet. **La politique de cohésion représente 32,7 % du budget européen (308 milliards d'euros), dont 81,7 % serviront au 1^{er} objectif, 15,8 % au deuxième et 2,44 % au troisième.**

> L. H.

> DÉBAT EUROPÉEN SUR LES RADIO FREQUENCY IDENTIFICATION DEVICES (RFID)

Après une première étude sur les caractéristiques techniques des *Radio Frequency Identification Devices* (RFID) mais aussi sur les potentialités et les risques de cette technologie de traçabilité des biens et des personnes, la Commission européenne vient d'ouvrir le 3 juillet une large consultation publique qui prend, notamment, la forme d'un débat interactif sur le Web jusqu'au 17 septembre 2006. Selon la Commission, il s'agit de savoir **comment "garantir que l'utilisation des étiquettes d'identification par radiofréquence (RFID) dynamise la compétitivité de l'économie de l'Europe et améliore la qualité de vie des citoyens tout en préservant leurs droits fondamentaux, et notamment leur droit à la vie privée"**. Ceci concerne par exemple la traçabilité des produits alimentaires ou encore celle de moyens de paiement. Le résultat de ces travaux devrait donner lieu à une communication de la Commission en décembre 2006.

> S. B.

> LES THINK TANKS ALLEMANDS UNIS SUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES

Les principales fondations politiques allemandes (Konrad-Adenauer-Stiftung/CDU, Friedrich-Ebert-Stiftung/SPD, Friedrich-Naumann-Stiftung/FDP, Hanns-Seidel-Stiftung/CSU, Heinrich-Böll-Stiftung/Verts) ont organisé conjointement à Bruxelles une conférence sur le sujet "Ou mène le voyage de l'Europe ? Les défis de la politique européenne", avec Günter Gloser, le ministre adjoint allemand chargé des Affaires européennes, comme locuteur. Ces fondations appuient toutes l'intégration européenne, mais il est rare qu'elles organisent des événements communs. À six mois de la présidence allemande de l'UE, **cette démonstration d'un consensus dans la sphère politique allemande sur les questions européennes souligne le poids de ces fondations politiques**, qui comptent avec les *think tanks* anglo-saxons parmi les plus active au niveau européen.

> L. H.

> PEER TO PEER : DES SYSTÈMES D'ASSURANCE POUR LES INTERNAUTES

Depuis le 28 juin, une société propose aux justiciables suédois de payer **15 euros par an pour se protéger d'éventuelles plaintes de l'industrie du disque ou du cinéma contre téléchargement ou mise à disposition des contenus protégés par le droit d'auteur**. L'idée avait été amorcée en 2004 aux États-Unis, où le nombre de "P2Pistes" poursuivis est de loin le plus élevé, environ 20 000 personnes, soit moins de 0,2 % des utilisateurs américains de logiciels de partage de fichiers. Une association proposait alors aux internautes américains, moyennant une cotisation par défaut de 5 dollars par mois, de contribuer à un fonds commun conçu pour agir comme une mutuelle de secours juridique. Si un membre était poursuivi par la RIAA (*Recording Industry Association of American*), l'association remboursait l'ensemble des frais juridiques engagés. Resté au stade de projet, *P2PFund* ne récolte pas d'argent, mais reçoit les promesses d'adhésions destinées également à convaincre les artistes de la viabilité du système, et à les encourager ainsi à abandonner leurs œuvres aux mains du P2P, en échange d'une rémunération proportionnée. En France, il est interdit de proposer une assurance pour couvrir des amendes pénales ou administratives.

> N. B.

> ÉMERGENCE DE PARTIS POLITIQUE PIRATES À L'ABORDAGE DE L'INTERNET

La fronde numérique est partie de Suède, où des utilisateurs de réseaux *peer to peer* ont créé en janvier leur propre parti politique, le *Piratpartiet*, qui se présentera aux élections législatives de septembre prochain. Depuis, le vent de mutinerie s'est propagé successivement aux États-Unis (6 juin), puis en France (21 juin), en Italie (1^{er} juillet), en Belgique (5 juillet) et en Angleterre (6 juillet). S'ils s'inscrivent dans des contextes nationaux spécifiques, ces partis pirates hissent le pavillon noir autour d'un credo commun : **modification des législations sur les droits d'auteur, abolition des brevets et de la notion de propriété intellectuelle, renforcement de la protection de la vie privée sur Internet et en dehors**. Créé par un particulier, le PPF, Parti pirate français, entend jouer un rôle dans les élections présidentielles de 2007. Opposé à la loi sur les droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) votée le 30 juin par le Parlement, le PPF invente le "maccarthysme numérique". Son objectif : dresser une liste des députés pro-DADVSI et les décrédibiliser de manière légale dans les blogs, forums et autres espaces de discussion de l'Internet, pour leur faire perdre des voix.

<http://www2.piratpartiet.se/> ; <http://pirate-party.us/> ;
<http://www.parti-pirate.info/> ; <http://www.piratpartiet.it/> ; <http://www.parti-pirate.be/> ; <http://pirate-party.co.uk/>

> N. B.

> BELGIQUE : VERS UNE LÉGALISATION DE L'ACCOUCHEMENT SOUS X

Le gouvernement fédéral prépare actuellement un avant-projet de loi qui autoriserait l'accouchement dans l'anonymat tout en préservant le droit à connaître ses origines, conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Ce document devrait être, après consultation, présenté au Parlement dans les semaines à venir. Le projet belge suit en cela l'avis rendu en 1998 par le Comité national de la bioéthique, lequel, face notamment à la persistance des abandons et infanticides et aux situations de détresse des mères, avait recommandé une modification de la loi qui jusqu'alors excluait cette possibilité. L'enfant pourrait à sa majorité demander à **connaître l'identité de sa mère biologique, sans que le lien juridique de filiation ne puisse être établi**. Selon ce projet, la mère disposerait d'un délai de réflexion de deux mois pour changer d'avis. De même, le père disposerait d'un recours : son opposition à l'accouchement dans la discrétion rendrait caduque la procédure, solution qui permettrait de respecter l'égalité entre les parents.

> N. B.

> ÉTATS-UNIS : LA RECONSTITUTION DES STOCKS MARINS MENACÉE ?

La réglementation sur les pêcheries américaines (*Magnuson Stevens Act*) de 1996 devait mettre un terme à la surpêche et permettre, à l'horizon de 10 ans, la reconstitution des stocks concernés dans les 8 régions de pêches définies par la loi. Or, selon une étude à paraître en août sous la signature de l'un des principaux spécialistes de la pêche, A. Rosenberg, les objectifs fixés par la loi sont loin d'être atteints : certes, sur les 75 stocks marins identifiés par le *National Marine Fisheries Service* (NMFS) comme nécessitant une reconstitution, 67 ont fait l'objet de plans de reconquête, mais, sur ce total, seulement 3 populations se sont reconstituées, 9 sont en cours de l'être et 30 sont encore soumises à une pression de pêche excessive. **La cause principale en serait le non respect du délai maximal de 10 ans imposé en principe par la loi pour la reconstitution des stocks**. À l'occasion de son réexamen en 2006, le Sénat a décidé de reconduire en juin le *Magnuson Stevens Act*, en renforçant les procédures de contrôle réglementaire et le rôle de la science dans la gestion des pêcheries. En revanche, le projet en discussion à la Chambre des Représentants, et qui devrait être voté en juillet, apparaît moins exigeant sur ces points. Le travail d'harmonisation des deux textes s'annonce donc difficile.

Sources : A. Rosenberg, *Rebuilding US Fisheries : Progress and Problems*, *Front. Ecol. Environ* 2006 ; http://www.lenfestocean.org/publications/rosenberg_qxd.pdf, (*advanced copy*) ; *Magnuson-Stevens Fishery Conservation and Management Reauthorization Act* : http://frwebgate.access.gpo.gov/cgi-bin/getdoc.cgi?dbname=109_cong_bills&docid=f:s2012es.txt.pdf ; *American Fisheries Management and Marine Life Enhancement Act* : http://frwebgate.access.gpo.gov/cgi-bin/getdoc.cgi?dbname=109_cong_bills&docid=f:h5018ih.txt.pdf

> N. B.

> LE RAPPORT CHIRURGICAL ÉLECTRONIQUE : UNE PREMIÈRE MONDIALE AU CANADA

Selon un communiqué émis en juin, les chirurgiens spécialistes du cancer de l'Alberta Cancer Board ont mis au point le premier programme Web de dossiers médico-chirurgicaux (*WebSMR*) du monde. Alors que cet État s'est fixé pour objectif de réduire le taux de mortalité par cancer de 50 % d'ici 2025, ce nouvel outil permettra aux médecins de remplir un rapport électronique normalisé sur les lieux mêmes de la chirurgie, après chaque intervention. Ce *WebSMR* pourra être consulté par toute l'équipe des soins contre le cancer, lui permettant ainsi de prendre de meilleures décisions, de comparer les données des résultats d'interventions chirurgicales avec ceux obtenus avec d'autres techniques et d'améliorer la qualité et la sécurité des soins postopératoires offerts aux patients. Conçue pour offrir des lignes directrices et des indicateurs de résultats explicites aux régions socio-sanitaires, cette technologie pourra également être employée pour évaluer la capacité des régions régionales à respecter les protocoles suggérés et à identifier les secteurs au sein desquels les ressources sont insuffisantes.

http://www.inforoute.ca/fr/News-Events/InTheNews_long.aspx?UID=221

> N. B.

> LES CONSÉQUENCES SANITAIRES DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Un rapport de l'Organisation mondiale de la santé constitue une première dans la compréhension des liens entre certaines maladies, qui s'avèrent être les plus mortelles (diarrhée, infections des voies respiratoires, lésions involontaires et paludisme), et l'impact d'un environnement à risques. **Un quart des maladies dans le monde ont comme origine l'exposition à des risques liés à l'environnement** et plus de 13 millions de décès sont dus annuellement à des causes environnementales évitables. En luttant contre les risques environnementaux, près de 4 millions d'enfants par an pourraient être ainsi sauvés dans le monde, en particulier dans les pays en voie de développement où un meilleur traitement des eaux, une limitation de la pollution atmosphérique, par exemple, réduiraient considérablement la mortalité. Une stratégie efficace repose également sur une collaboration étroite entre secteurs concernés (énergie, transports, agriculture et industrie).

http://www.who.int/quantifying_ehimpacts/publications/preventingdisease.pdf

> N. B.

> LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'Observatoire des finances locales a présenté lors de la séance du 5 juillet du Comité des finances locales son projet de rapport d'état des lieux de la situation financière des collectivités locales. Ce document fait apparaître un accroissement des dépenses de gestion (+ 4,8 %) mais une hausse plus modérée qu'en 2004), ainsi qu'une progression des recettes de fonctionnement (+ 5,3 %). Le niveau d'épargne des collectivités locales s'est accru en 2005 (+ 1,1 milliard d'euros par rapport à 2004). **La dynamique de l'investissement des collectivités locales** se confirme : il représente 32,6 milliards d'euros, soit 69,4 % de l'investissement public en France ; les travaux publics et le bâtiment constituent 80 % de ce montant.

> C. M.

> LES JEUX EN RÉSEAU MASSIVEMENT MULTI-JOUEURS

Le Forum des droits sur l'Internet a rendu public fin juin son rapport sur les jeux en réseau massivement multi-joueurs, qui établit **une synthèse complète des**

usages, modèles économiques ou risques inhérents au développement de ce type de jeux. Le document rappelle l'importance du phénomène qui touche 13 millions d'abonnés dans le monde. Il démonte aussi quelques idées reçues, notamment sur le profil des joueurs : un cinquième seulement des joueurs sont des mineurs, la moyenne d'âge se situe plutôt entre 26 et 30 ans, et plus de la moitié travaillent à temps plein. Le document confirme le caractère addictif des jeux multi-joueurs – le temps moyen de jeu serait supérieur à 10 heures par semaine – mais souligne néanmoins que les *hardcore gamers* ne représenteraient qu'une très faible minorité (1 à 2 % des joueurs maximum). Enfin, si certaines prémices d'une forme de culture sont décelées, pour autant, le rapport conclut qu'il *"manque un sentiment commun d'appartenance. Un jeu et un langage ne suffisent pas à constituer une culture"*.

<http://www.foruminternet.org/telechargement/documents/dossier-jeux-20060626.pdf>

> N. B.

Rédacteurs des brèves : Nathalie BASSALER (RG) ; Sylvie BÉNARD (DIS) ; Lisa HELDWEIN (DIS) ; Catherine MAUBERT (DIS) ; Marie-Cécile MILLIAT (DIS).

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
Site Internet :
www.strategie.gouv.fr

